

**UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE**  
**Bureau de la Recherche Scientifique**

**CONSEIL SCIENTIFIQUE PLENIER DU 21 MARS 2002**

**- Etaient présents :**

Mesdames Elina DÉVOUÉ, Sylvie BERCION, Catherine POUSSET, Isabelle MARIE-JOSEPH, Armelle LABALLE, Françoise PARIS, Maryse ARETHAS, Rolande LUCE, Renée NUMA, Francine GEMIEUX, Carine GENDREY, Meriem FOURNIER-DJIMBI.

Messieurs Max LOUIS, Yves CATONNÉ Jean-Marie BRETON, Henri CLERGEOT, Emmanuel JOS, Alain YACOU, Daniel IMBERT, Christian ALIN, Maurice DAUMAS, Amrane OUKAOUR, Théophile MEHINTO, Jean-Emile SYMPHOR, Jean-Pierre SAINTON, Christian DE VASSOIGNE, Jean-Marc BERNADINE, Nicolas CAMPELLO, Daniel CAFARDY, Alain XANDÉ, Lucien DEGRAS, Lionel De REYNAL.

**- Avaient donné procuration :**

Messieurs Jean-Gabriel MONTAUBAN à Daniel IMBERT et Patrick SCHWARTZ à Christian DE VASSOIGNE

**- Etait absent excusé :**

Monsieur Claude MAILLE

**- Invités présents :**

Monsieur Eric ESPARRE, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie de la Région Martinique  
Monsieur Maurice BURAC, Vice-Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Jacky NARAYANINSAMY, Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

**- Invités excusés :**

Mesdames Francine FEBRER, Marie-Françoise BERNABE  
Monsieur Alain ARCONTE, Président

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 - Adoption des PV des Conseils scientifiques des 28 juin et 16 novembre 2001,
- 2 - Volet recherche du contrat quadriennal 2002-2005 : point sur l'avancement des expertises,
- 3 - Mission du CNE : compte-rendu des réunions sur le pré-rapport,
- 4 - CPER – DOCUP 2000-2006 : point sur les différents dossiers recherche en cours ou en projet sur les trois Régions,
- 5 - Recherche en Outre-Mer : Compte-rendu des journées sur la recherche en outre-mer des 7 et 8 mars 2002 ; présentation de l'étude menée sur la recherche dans les Régions Ultra-Périphériques (RUP) de l'Union Européenne pour la DG Recherche de la Commission européenne,
- 6 - Session de formation sur le montage de projet dans le cadre du 6<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) de l'Union Européenne : compte-rendu de la visite de Monsieur GAUDEMER, chargé de mission à Bruxelles,
- 7 - Questions diverses.

Monsieur Max LOUIS ouvre la séance à 9 heures. Il présente les excuses du Président Alain ARCONTE, empêché et présente les invités :

Monsieur Eric ESPARRE, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie de la Région Martinique  
Monsieur Maurice BURAC, Vice-Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Jacky NARAYANINSAMY, Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.  
Le Vice-Président rappelle l'ordre du jour et demande l'inscription des questions diverses :

- 1- Proposition d'un « Prix de thèse » de l'UAG
- 2- Mise en place du serveur NABUCO – web
- 3- Demande de reconnaissance d'une équipe de recherche de l'UAG
- 4- Fonctionnement d'une convention
- 5- Dossiers PAS

## **I- Adoption des PV des Conseils scientifiques des 28 juin et 16 novembre 2001**

En ce qui concerne le PV du 28 juin, après les remarques de Monsieur Christian DE VASSOIGNE qui a relevé quelques fautes d'orthographe, le PV est mis au vote. Quatre personnes ne prennent pas part au vote.

Le procès-verbal du Conseil Scientifique du 28 juin 2001 est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Aucune remarque n'ayant été formulée concernant le PV du 16 novembre, celui-ci est mis au vote. Trois personnes ne prennent pas part au vote, une s'abstient.

Le procès-verbal du Conseil Scientifique du 16 novembre 2001 est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

## **II- Volet recherche du contrat quadriennal 2002-2005 : point sur l'avancement des expertises**

Le Vice-Président rappelle que nous sommes en renouvellement de contrat quadriennal au 1<sup>er</sup> janvier 2002 (vague D). Les dossiers des équipes ont été transmis au ministère, accompagnés de la déclaration de politique scientifique de l'établissement. Les expertises ne sont pas toutes revenues.

Monsieur Max LOUIS rappelle l'organisation du Ministère de la Recherche qui comprend la Direction de la Technologie, la Direction de la Recherche et la Mission Scientifique Universitaire (MSU).

Monsieur Eric ESPARRE, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie de Martinique précise que ces trois composantes fonctionnent en parallèle. La MSU est organisée en 7 directions scientifiques (DS), dirigées chacune par un directeur et des directeurs adjoints. Ces directeurs sont des universitaires. Ils font expertiser les dossiers par des experts.

Monsieur Max LOUIS signale que la MSU vient de transmettre la synthèse des rapports d'expertises et a fait des propositions. Certaines équipes sont en navette. Il annonce la visite du Directeur de la MSU, accompagné des directeurs des 7 DS, pour la fin du mois d'avril. L'organisation de cette visite sera la même sur les trois Campus : réunion générale avec les responsables d'équipes de recherche, les directeurs des organismes de recherche, les collectivités et les DRRT ; ensuite, les directeurs des DS rencontreront les différents laboratoires dépendant de leur discipline. Il est prévu une discussion particulière en LSH (DS6) afin de discuter du regroupement des équipes sous forme d'un Institut Fédératif de Recherche (IFR).

Monsieur Max LOUIS confirme que le ministère considère qu'il y a trop de petites équipes éclatées en LSH, d'où la proposition d'une structure fédérative. Madame Sylvie BERCIION s'étonne car elle pensait qu'il n'était pas possible de monter des IFR uniquement avec des Equipes d'Accueil. Monsieur Jean-Pierre SAINTON demande quel sera le statut de cet IFR. Le Vice-Président précise que ce sera une structure fédérative bénéficiant de financements particuliers, chaque équipe gardant son individualité propre. Il est envisagé un statut particulier pour l'UAG ; l'IFR sera reconnu par le ministère et géré par un directeur.

Les résultats des expertises se déclinent selon 4 rubriques :

- 1- avis favorable : équipe reconnue sans observation particulière ;
- 2- avis favorable avec réserves : reconnaissance acquise, mais il faudra tenir compte des réserves pendant les 4 ans du contrat ;
- 3- reconnaissance avec navette : les critiques sont fortes, il est demandé un complément de dossier. Si les nouvelles réponses expertisées sont acceptables, l'avis est favorable ; si elles ne le sont pas, l'avis edevient défavorable ;
- 4- avis défavorable : sans appel.

Monsieur Max LOUIS signale qu'un avis défavorable a été donné pour l'équipe « Algorithmique et Mathématiques Appliquées » (AMA) qui apparaît comme un regroupement artificiel d'enseignants-chercheurs et sans structuration de la recherche. Le Directeur de la DS1 propose de réunir tous les enseignants-chercheurs de Mathématiques et Informatique en vue d'intégrer les membres de l'équipe AMA aux 2 autres équipes reconnues.

A la question de Monsieur Alain YACOU qui voudrait savoir si toutes les équipes seraient reconnues, aussi bien celles déjà labellisées, que celles qui avaient perdu leur agrément et/ou les équipes nouvelles, Monsieur Max LOUIS répond que toutes les équipes présentées ont reçu un avis favorable, certaines avec réserves et d'autres en navette, à l'exception des équipes AMA (DS1) et GREPOT (DS5).

Le Vice-Président fait part des remarques générales du ministère, qui sont au nombre de trois :

- 1- **La production scientifique est insuffisante**, le nombre de publications est faible, en particulier en ce qui concerne les jeunes chercheurs.

- 2- **Les thèmes de recherche doivent être recentrés** : Dans le temps, les recrutements ont été fait sur la base des besoins en enseignements. Depuis 2 ans, les demandes de publication des postes doivent préciser les profils enseignement et recherche et l'EA à laquelle l'enseignant-chercheur sera rattachée. Pour la première fois, cette année, le CS a été sollicité pour donner son avis sur les profils de postes. Ce travail a dû être fait rapidement. A l'avenir, le CS devra disposer de plus de temps pour examiner la totalité des dossiers qui devront s'inscrire dans une véritable politique de recherche et éviter que les jeunes collègues se retrouvent isolés. Certains responsables ont signalé le cas d'enseignants-chercheurs recrutés sur un poste dans une équipe et qui se sont intégrés dans une autre équipe. Monsieur Alain YACOU signale que c'est souvent le cas des littéraires recrutés pour l'enseignement et qui ne peuvent s'impliquer dans les thématiques locales en recherche et sont isolés ; d'où la nécessité de fédérer les équipes, renchérit Monsieur Max LOUIS. L'UAG est une université de taille moyenne qui a atteint sa vitesse de croisière et nous devons recruter les enseignants-chercheurs en intégrant également leur profil recherche. Monsieur Jean-Pierre SAINTON pense qu'il faut avoir une certaine souplesse et être pragmatique à l'UAG, surtout en Lettres et Sciences Humaines où il est parfois difficile d'être en exacte adéquation. Pour Monsieur Alain YACOU, il faut arriver à un stade de développement tel qu'à côté des centres de recherche « locaux », puisse exister une ouverture de centres de recherche non limités à l'espace caraïbéen. Monsieur Daniel IMBERT ne comprend pas bien le sens du débat ; pour lui, il faut veiller à ce que la personne recrutée soit bien intégrée. Il demande confirmation que le CS sera bien sollicité pour les profils des postes. Pour Monsieur Lucien DEGRAS, il faut mettre en parallèle la thématique de recherche et surtout la méthodologie de recherche. Pour Monsieur Jean-Marie BRETON, le débat entre enseignement et recherche n'est pas nouveau. Il y a priorité de la pédagogie qui doit se nourrir de la recherche. Il est suggéré que les crédits d'installation aux nouveaux enseignants-chercheurs, au titre du BQR, soit utilisés comme un levier pour le recrutement : les nouveaux arrivés à l'UAG n'intégrant pas une équipe de recherche ne pourraient bénéficier de crédits d'installation. Monsieur Henri CLERGEOT pense que le couplage enseignement-recherche apporte une dynamique à l'enseignement dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>èmes</sup> cycles. Pour Madame Elina DEVOUE, nous pouvons avoir une certaine souplesse ; cependant, il est essentiel que le nouveau collègue s'inscrive dans une équipe. Des interventions de Monsieur Max LOUIS et Daniel IMBERT, il ressort que l'une des responsabilités du Président de la Commission de Spécialistes est de préciser aux candidats le profil recherche du poste et l'équipe d'accueil dans laquelle ils seront intégrés, pratique habituelle dans toutes les universités. Monsieur Alain XANDÉ revient sur l'évaluation et signale qu'à l'INRA, les jeunes chercheurs sont évalués sur le nombre et la qualité de leurs publications. Il demande s'il existe à l'université une évaluation de la pédagogie et/ou du travail administratif. En ce qui concerne l'ouverture de postes dans les centres de recherche, il suggère qu'elle puisse se faire en liaison avec les organismes de recherche, ce qui permettrait de faciliter l'intégration des nouveaux enseignants-chercheurs. Il pense que les profils des postes à venir devraient être discutés au sein du CS.
- 3- **Ouverture des équipes à des collaborations extérieures** : il faut que l'UAG s'intègre plus dans le processus européen. La mise en place des ECTS permettrait la reconnaissance de mastères recherche (équivalent du DEA) et de mastères professionnels. La MSU signale qu'il n'y a pas assez de collaborations dans la Caraïbe, avec les organismes de recherche et avec d'autres équipes, y compris de métropole. Monsieur Jean-Marie BRETON pense qu'il faut un équilibre entre le local, le régional et l'international. Pour lui, le ministère pousse à l'intégration dans les réseaux et devrait dans ce but, donner les moyens nécessaires, alors qu'il impose la mono appartenance. Pour Monsieur Max LOUIS, les moyens existent. Il faut répondre aux appels d'offres. En ce qui concerne la mono-appartenance, elle est un des critères dans la comptabilité de la dotation. Le Vice-Président rappelle qu'un enseignant-chercheur considéré actif par la MSU doit avoir publié au moins deux articles en quatre dans des revues de rang A. Les actes des colloques sont pris en compte s'ils font l'objet d'un numéro spécial d'une revue de rang A. Monsieur Alain YACOU considère qu'en LSH, les équipes sont capables de produire des instruments, de mettre en place des revues de rang A pouvant rivaliser avec les publications d'autres universités françaises et internationales. Madame Sylvie BERCION signale les difficultés des jeunes enseignants-chercheurs. Elle a une ancienneté de six ans à l'UAG et atteint, non sans mal, les critères de « chercheur actif ». Depuis sa titularisation à l'UAG, elle a mis en place des TP, des TD, des cours, intégré et développé une nouvelle thématique de recherche, travaillé sur le dossier valorisation de l'UAG, sans moyens financiers conséquents et sans personnel dans les laboratoires. Elle pense qu'il faut demander un effort financier de la part du ministère, pour la prise en

compte des surcoûts et des moyens humains. Pour Monsieur Max LOUIS, le ministère répondra que les moyens financiers existent, en particulier dans les CPER. Monsieur Christian ALIN pense qu'il est difficile de mener le travail sur les trois fronts, en particulier pour les charges administratives. Il faut apporter une aide aux jeunes enseignants-chercheurs pour qu'ils produisent, par exemple, une aide tutoriale avec allègement des charges d'enseignements, à voir avec les directeurs d'UFR. A la question de Madame Elina DEVOUE à savoir s'il existe des listes des revues de rang A à l'UAG, Madame Catherine POUSSET explique que ces listes sont difficiles à obtenir. De plus, il y a des difficultés pour le classement en sciences humaines et sociales. Monsieur Jean-Marie BRETON signale que ce classement est variable d'une discipline à l'autre et qu'il n'y a pas de problème particulier dans les sciences juridiques.

Le Vice-Président présente les résultats partiels des différentes expertises du ministère :

- DS 1 : équipe AMA : avis défavorable. Des discussions sont en cours pour intégrer les enseignants-chercheurs de cette équipe dans les deux autres équipes reconnues (AOC et GRIMAAG) ;
- DS 2 : favorables pour les 2 équipes GREER et GTSI ; demande de regroupement des deux PPF en un seul ;
- DS 3 : favorable pour les deux équipes (LPAT et GEOL) ;
- DS 4 : favorable pour l'équipe « Matériaux ». L'équipe « Biomolécules » est en expertise d'UMR avec l'INRA et le CIRAD. Pour le ministère, « l'UMérisation » devrait se faire autour de l'université qui doit être le pôle fort. Actuellement l'université est en position de faiblesse du fait de l'éclatement de l'ancienne équipe COVACHIM et il convient, d'une façon générale, d'éviter que les organismes viennent « faire leur marché » à l'université. L'idée du ministère était de mettre en place une seule UMR regroupant INRA, CIRAD, CNRS, UAG (COVACHIM). Dans le pôle Chimie, les enseignants-chercheurs étaient favorables à une séparation du groupe COVACHIM, car les thématiques sont trop éloignées. Madame Sylvie BERCIION précise que des pré-expertises ont été faites par le CNRS, avant la fin du contrat précédent et qu'il est dommage que le CNRS ne se déplace qu'en avril 2002, alors que leur venue avait été programmée en juin 2001.

Monsieur Henri CLERGEOT pose le problème du pôle universitaire guyanais (PUG) qui regroupe un potentiel important d'organismes de recherche et peu de forces de l'UAG. Il demande si l'UAG va s'impliquer dans le pôle universitaire et sous quelle forme. Monsieur Max LOUIS confirme la volonté du président de l'université d'impliquer l'UAG en Guyane. Le vice-président rappelle que les négociations sont en cours pour la constitution du PUG. Monsieur Henri CLERGEOT signale que, dans le noyau dur du PUG, les organismes n'apparaissent pas, ce qui devrait changer ; cependant il est difficile de toujours pouvoir impliquer l'UAG, par exemple l'UMR « Forêt » dans laquelle l'UAG ne s'est pas impliquée pour l'instant, faute de compétences ;

- DS 5 : un projet d'UMR avec l'INSERM va évoluer vers une équipe d'accueil. Avis favorable pour l'EA du professeur SMADJA, ainsi que pour l'EA du Professeur CARME bien impliquée dans le CPER de Guyane en relation avec l'Institut Pasteur. Avis défavorable pour le GREPOT, dirigé par le professeur CATONNE.
- DS6 : toutes les équipes ont un avis favorable avec navette : un message fort de fédération de ces équipes dans une structure de type IFR.
- DS7 : une seule équipe en navette, le CEREGMIA. Les autres ont un avis favorable.

Monsieur Eric ESPARRE, DRRT de la Martinique approuve la synthèse du vice-président, en particulier en ce qui concerne le projet de fédération des équipes de lettres et sciences humaines.

### III - Mission du Comité National d'Evaluation (CNE)

Monsieur Max LOUIS rappelle que le CNE est nommé par le Président de la République et est indépendant du ministère de la recherche. Un pré-rapport confidentiel a été adressé au président de l'université qui a transmis ses remarques après consultation des différents services. Un rapport définitif est transmis par le CNE et le président a droit de réponse. Les deux rapports (CNE et réponse du président) sont diffusés sur le site du CNE.

En ce qui concerne la recherche, le CNE trouve qu'elle se porte mieux et qu'elle s'est bien structurée depuis la dernière expertise qui remonte à 10 ans. Par contre, « la politique forte de la vice-présidence et du CS ne se retrouve pas au niveau des équipes ». Le CNE signale aussi les problèmes en moyens humains comme par exemple, celui de la mise à disposition d'une personne pour le suivi des dossiers des CPER.

Pour Monsieur Jean-Marie BRETON, le CNE est une bonne chose, mais il semble que le ministère ignore ce que dit le CNE. Monsieur BRETON pense que le CNE est le reflet de ce qu'on lui donne, une vision de notre propre image. Il se demande à quoi sert le CNE et si tout cela est sérieux.

Pour Monsieur Alain YACOU, certains contacts ont été assez « cavaliers », selon le sentiment de plusieurs collègues, et certains éléments ont été contradictoires en ce qui concerne les lettres et sciences humaines.

Pour Monsieur Daniel IMBERT, on devrait en tirer des réflexions pour avancer et continuer les discussions.

#### **IV – CPER – DOCUP 2000-2006 : point sur les différents dossiers recherche en cours ou en projet**

Le vice-président pense que la procédure est complexe : en premier lieu, avis du Ministère de la Recherche retransmis au DRRT qui lance la procédure au niveau du comité de programmation ; puis, quand les conventions sont signées, l'équipe a deux ans pour boucler le programme.

Le DRRT de Martinique signale que la période de deux ans est liée aux fonds structurels européens et non au ministère ou aux collectivités. Le CPER est un contrat entre Etat et partenaires régionaux ; il y a équilibre entre les financements Etat et les collectivités. Un document contractuel est signé par les partenaires. Le DOCUP fait appel aux fonds structurels européens. Deux ans sont accordés pour réaliser le projet et fournir les factures.

Des interventions de Madame Sylvie BERCION, Monsieur Jean-Marie BRETON et le DRRT, il ressort qu'il n'y a pas de possibilité d'obtenir de crédits de fonctionnement sur les fonds européens et qu'il y a possibilité de présenter des projets en phase intermédiaire. Le DRRT précise que certains projets peuvent être programmés sur trois ou quatre ans et pas obligatoirement sur six ans. De plus, il y aura une révision des CPER et du DOCUP à mi-parcours pour un réajustement ; l'information sera transmise par le ministère.

Monsieur Max LOUIS signale qu'un classeur expliquant l'utilisation des financements au titre du DOCUP, élaboré par la Préfecture de Guadeloupe, est consultable au BRS. Par contre, il déplore qu'en Martinique il y ait peu ou pas de projets proposés par l'université. Monsieur Serge LAPIQUONE est chargé du CPER Martinique pour l'UAG.

Pour la Guyane, la procédure est en cours et des réunions sont prévues pour l'avancement des dossiers recherche. Madame Meriem FOURNIER-DJIMBI précise qu'une re-programmation est demandée par le ministère, les axes présentés étant trop larges. De nouveaux dossiers doivent être revus et validés par le ministère.

Monsieur Eric ESPARRE fait remarquer qu'il n'y a rien d'inscrit en recherche au CPER Martinique, à part sur U3M et les NTIC. Il pense que le DRRT doit intervenir en aval.

Monsieur Max LOUIS propose que les VP CUR soient les correspondants universitaires pour les CPER, comme c'est le cas en Guyane où Monsieur Henri CLERGEOT fera le suivi du CPER. Monsieur Jean-Emile SYMPHOR demande qu'il y ait une meilleure articulation entre le CS et les VP des CUR sur cette question. Monsieur Henri CLERGEOT pense qu'il faut transmettre les informations aux différents partenaires, qu'il ne faut pas attendre le mi-parcours pour déposer des dossiers, le but du mi-parcours étant de re-ventiler les crédits non utilisés.

Le DRRT signale qu'il existe aussi beaucoup de conventions hors CPER et qu'il est possible de déposer des demandes.

Pour Madame Sylvie BERCION, il faudrait que les discussions du CS soient suivies d'une demande en moyens humains pour le suivi financier, particulièrement lourd, des CPER. Monsieur Jean-Marie BRETON pense qu'il ne faut pas se limiter aux CPER, mais qu'il faudrait une personne pour aider au montage et au suivi des grands dossiers nationaux et internationaux.

#### **V - Compte-rendu des journées sur la recherche en Outre-Mer des 7 et 8 mars 2002**

Suite à l'exposition sur la recherche en Outre-Mer à la Cité des Sciences à La Villette, un colloque a été organisé par le Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer. Des personnes ont été désignées, au sein des organismes de recherche au niveau parisien, pour animer les différentes tables rondes. Ce colloque a été très mal préparé ; les organismes de Guyane et de Guadeloupe n'ont pas été consultés. A la réunion de Conférence des Présidents d'universités, les présidents des quatre universités d'outre-mer se sont plaints de n'avoir pas été consultés. Ce colloque devait préparer la réunion sur la recherche dans les Régions Ultra-Périphériques de l'Europe (RUP) aux Canaries en juin 2002.

Monsieur Alain XANDÉ rapporte que le représentant de la Région Martinique avait signalé que la recherche n'apportait rien au développement de la région. Le DRRT reconnaît que ces rencontres ont été préparées à la hâte et que l'objectif politique majeur était axé sur les RUP, l'intérêt étant de mettre en face les universités, les politiques et les organismes de recherche, avec une forte nécessité de l'implication du CNRS dans les DFA. Les enjeux sont majeurs, le but étant de montrer la plus-value de ces régions pour l'Europe.

Madame Meriem FOURNIER-DJIMBI et le DRRT présentent la procédure de l'enquête commandée au cabinet LENGRAND : le DRRT local et un chargé de mission mettent en place un recensement de la recherche et des transferts de technologie, sous forme d'enquête papier, interviews, entretiens, auprès des acteurs de la recherche, des entreprises, des chambres consulaires, des collectivités. Ce recensement sera suivi d'une réflexion prospective. Les résultats de ces enquêtes seront présentés au colloque des Canaries sur les RUP.

## VI- 6<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique (PCRDT) de l'Union Européenne

Monsieur Max LOUIS présente le compte-rendu de la visite de Monsieur Alain GAUDEMER, chargé de mission à Bruxelles au CLORA. Ce dernier a donné les grands axes du PCRDT et surtout signalé que la Commission Européenne lançait un appel à idées et attendait des propositions.

## VII- Questions diverses

### 1- Prix de thèse de l'UAG

Il s'agit d'une tradition perdue qui pourrait être remise à l'honneur. Monsieur Max LOUIS précise qu'il y a plus d'une dizaine de thèses soutenues par an. Madame Elina DEVOUÉ signale que le Conseil Régional de Martinique et la Ville de Schœlcher proposent ce même genre de prix, toutes disciplines confondues et que la plupart des candidats sont de l'UAG. Des interventions de Messieurs Alain XANDÉ, Lucien DEGRAS, Christian DE VASSOIGNE, il ressort que ce pourrait être le « Prix de thèse de l'Ecole Doctorale de l'UAG », que l'Archipel des Sciences pourrait faire partie du jury et qu'il pourrait y avoir une ouverture sur les autres universités.

Monsieur Jean-Marie BRETON propose la mise en place d'une commission *ad hoc* pour travailler sur ce projet. Elle serait composée de Messieurs :

- Max LOUIS : VP recherche et membre de l'UFR Sciences Exactes et Naturelles ;
- Michel DUPONT : responsable de l'Ecole Doctorale ;
- Jean-Pierre SAINTON, membre de l'UFR Lettres et Sciences Humaines ;
- Jean-Marie BRETON, membre de l'UFR Sciences Juridiques et Economiques de Guadeloupe

### 2- NABUCO-web

Monsieur Daniel IMBERT demande où en est la version web de Nabuco qui permettrait à chaque équipe de suivre l'état de ses finances. Monsieur Jean-Marc BERNADINE signale que ce sont des problèmes graves du serveur qui ont retardé l'application. De plus, il semble que le problème politique ne soit pas résolu. Monsieur Daniel IMBERT rappelle qu'il a toujours demandé uniquement une consultation des comptes par le responsable de CR. S'il n'y a pas de problème technique, il ne devrait y avoir de problème politique. Monsieur Nicolas CAMPELLO précise que la demande n'est pas si simple, elle fait intervenir les différents niveaux de responsabilité et doit être présenté au Conseil d'Administration .

### 3- Demande de reconnaissance d'une équipe de recherche par le CS

Cette demande est présentée par Monsieur Emile EADIE, enseignant à l'IUFM de Martinique. Le Vice-Président a hésité à mettre ce point à l'ordre du jour, car le dossier pose problème : il n'y a pas d'universitaire dans l'équipe. Monsieur Maurice DAUMAS signale que Monsieur EADIE a postulé plusieurs fois à l'UAG et n'a jamais été recruté, que ses thématiques sont plus de la para-histoire qui peut se faire en dehors de l'université. Monsieur Alain YACOU rappelle que Monsieur EADIE a une formation de physicien qui s'est tournée vers l'histoire, que son travail est intéressant, mais se situe sur les mêmes thématiques que le groupe de recherche AIHP. Pour Monsieur Jean-Marie BRETON, le dossier est inconsistent, sans problématique affichée.

Monsieur Daniel IMBERT rappelle le principe annoncé pour le nouveau quadriennal : la règle pour les équipes était d'aller à l'expertise nationale.

En conclusion, le dossier est jugé rejeté, sans véritable problématique.

### 4- Dossiers PAS - AUF

Deux dossiers sont présentés :

- Université de Juillet qui bénéficie aussi du label « Université européenne d'été ». Ce dossier doit être complété avant envoi.
- Projet agro-écotourisme : dossier transmis sous réserve de l'avis du CREJETA auquel appartient le responsable du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le vice-président clôt la séance à 16 heures.